

COMPTE-RENDU DE LA COMISSION CONSULTATIVE DE LA DOCUMENTATION

12 JUIN 2014

Présents hors de l'équipe de la DBIST : Nadège Arnaud (Laboratoire de Mathématiques), Cécile Takacs (LATMOS), Eddy Dumas (ILV / Département de Chimie), Xavier Quélin (ISTY /GEMAC), Emmanuel Aman-Morin (LAREQUOI), Sandrine Vial (PRISM/ Département informatiques), Stéphane Manson (VIP / DSP), Emmanuel Blanchard (CESDIP / DSP), Sophie Croisy (IECI), Céline Clouet (CHCSC), Bruno Laurieux (IECI), Fabienne Jault-Seseke (DSP), Corinne Balmette (CESDIP)

1. Introduction de Nathalie Watrin, directrice de la DBIST

Madame WATRIN ouvre la séance et rappelle le contexte particulier de l'année 2014:

Une année marquée par une réduction de budget très sévère, -65%. Madame WATRIN souligne le fait, qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucun budget pour acheter des ouvrages et pour faire fonctionner le service de prêt entre bibliothèques. Par contre, le centre financier permettant les réabonnements des périodiques papiers et des bases de documentation électroniques a été abondé normalement. Elle précise que les quelques coupures ayant eu lieu en début d'année étaient dues essentiellement au blocage de SIFAC ainsi qu'à la prudence, que la DBIST a choisi de suivre, au regard du budget provisoire alloué en janvier et sans aucune précision sur son budget définitif. Tout a été désormais renouvelé et fonctionne normalement.

2014, est une année ambivalente : elle est à la fois très négative car les bibliothécaires ont eu le sentiment que le cœur de leur métier - la politique documentaire - leur échappait complètement, dictée uniquement par les contraintes budgétaires. Toute l'équipe souhaite un net revirement à ce sujet en 2015. Mais c'est aussi une année positive dans le sens où nos usagers, enseignants, chercheurs et étudiants se sont mobilisés pour défendre la documentation et les bibliothèques.

Aujourd'hui, la DBIST prépare activement 2015.

Plus largement Nathalie Watrin souligne, qu'outre l'achat de documentation, nous avons aussi des missions de valorisation de la documentation qui passent par la formation de nos usagers ainsi que le développement de services spécifiques destinés aux enseignants-chercheurs. Ce qui se concrétisera, d'ailleurs, par la mise en place et le démarrage institutionnel d'une archive ouverte dans HAL d'ici fin 2014.

Donc, plus que jamais, elle insiste sur le fait que nous avons besoin de retours de la part de tous nos usagers pour pouvoir répondre au mieux à leurs besoins, mais également de leur soutien dans les instances universitaires.

2. Présentation de Benjamin Caraco, conservateur responsable de la politique documentaire

Monsieur Caraco rappelle les objectifs de la commission consultative et fait le point sur l'évolution des abonnements en 2015 ainsi que sur la répartition des ressources documentaires entre les différentes disciplines dans le contexte actuel.

- Résultats du questionnaire sur l'utilisation des ressources numériques.

Les réponses à ce questionnaire confortent ce que nous savions déjà :

- Les ressources les plus importantes (plus de 10 réponses) : Cairn, Francis, JSTOR, Springerlink et Wiley.
- Les ressources moyennement utilisées (entre 5 et 10 réponses) : Dictionnaires permanents, Doctrinal +, EM-Consult, Jurisclasseurs, LamylineReflex, Lexbase, Lextenso, Pascal et Techniques de l'Ingénieur.
- Les ressources de « niches » mais essentielles à certaines communautés : AIP, APS, IOP, RSC ou Zentralblatt.
- Aucune réponse pour la base Artic & Antartic Regions qui sera donc désabonnée lors de la campagne 2015.

Remarques : toutes les ressources proposées par la DBIST ne sont pas répertoriées dans le questionnaire.

- La base Science Direct d'Elsevier, dont l'achat a été centralisé au niveau du ministère pour la période 2014 à 2018 pour tous les établissements publics de la recherche et d'enseignement supérieur. Cette ressource ne fait donc plus partie des ressources gérées au niveau de la DBIST.
- D'autres ressources ont été acquises de façon pérenne en licences nationales dans le cadre du projet ISTEEX. Ce sont majoritairement des corpus clos (archives de périodiques scientifiques, collections d'ebooks, bases de données, corpus de textes numérisés, etc.) et non des abonnements aux ressources courantes.
- Les ressources en libre accès telles que Persée ou Revue.org ne figurent pas non plus dans le questionnaire.

Monsieur Caraco rappelle aussi, qu'en 2013, le coût moyen de consultation (coût de la ressource divisé par nombre de téléchargement en texte intégral) était de 0,35 € par article.

Ce chiffre moyen cache de grandes disparités qui sont, en particulier, liées aux modèles économiques des éditeurs qui ont cherché à conserver leurs chiffres d'affaires historiques en

maintenant des titres papiers dits gagés aux coûts exorbitants. En outre, de plus en plus, de sociétés savantes copient la façon de faire des éditeurs pluridisciplinaires.

Monsieur Manson s'interroge sur le calcul du nombre de connexion. Et Messieurs Aman-Morin et Quélin se demandent dans quelle mesure les usagers sont comparables, entre une ressource de « niche » consultée exclusivement par un laboratoire et, par exemple, une base utilisée en premier cycle. Pour le moment aucune étude qualitative des logs n'est possible. Mais de récentes avancées techniques devraient bientôt permettre une étude plus fine des statistiques.

Monsieur Caraco rappelle aussi le principe de fonctionnement du consortium Couperin avec des négociations de tarifs qui se font collectivement au niveau de la France.

Il revient aussi sur le programme ISTEEX à l'initiative d'achats d'archives en licences nationales, et précise qu'une autre piste pour remettre en cause la position dominante de certaines maisons d'édition n'est autre que le libre accès aux publications scientifiques : archives ouvertes comme HAL en France ou la publication directe en libre accès.

Monsieur Quélin s'interroge sur l'éventuel basculement du coût avec un modèle de type auteur/payeur. Plusieurs actions sont possibles pour limiter les coûts, comme la mise en place de presses universitaires solides. Par ailleurs, un éditeur comme Elsevier autorise aussi, l'auteur à publier un postprint dans une archive ouverte. Le but étant de rendre le contenu et les idées essentielles d'un article immédiatement accessibles, ou avec un léger embargo. Madame Watrin précise que le ministère, au vu des prix exorbitants de la documentation électronique, réfléchit très activement à comment favoriser la généralisation du libre accès auprès des chercheurs à moyen terme.

Des études ont aussi prouvées que le libre accès augmente le taux de citation d'un article en le rendant accessible au plus grand nombre.

- Les revues imprimées :

Monsieur Caraco rappelle que toute évolution du portefeuille doit désormais se faire, a minima, à coût constant. Les versions numériques sont privilégiées sans perdre de vue que passer à la version électronique signifie passer aussi à une TVA à 20%. Nous arrivons au bout des économies réalisables sur ce type de dépenses à la suite d'une rationalisation totale faite ces dernières années des différents portefeuilles d'abonnements papiers, que ce soit à la DBIST ou dans les laboratoires de l'université.

Concernant d'éventuelles économies, Monsieur Blanchard se demande si nous constatons des doublons entre des ressources électroniques purement d'usage recherche et, si c'est le cas, si ces ressources ne devraient-elles pas prises en charge par le CNRS ?

Au niveau de Couperin il existe une certaine régulation, cependant il y a des limites : Monsieur Quélin précise que lorsque que la DBIST a désabonné la ressource ACS, le département de chimie a certes continué à avoir des accès via le bouquet chimie du CNRS mais les physiciens n'ont pas cette ressource dans le bouquet physique, fourni par le CNRS, et donc ne peuvent plus y accéder.

Ces arbitrages complexes affectent directement notre budget monographie qui sert depuis quelques années à éponger les augmentations des ressources électroniques. Ainsi la DBIST qui est pourtant un service commun dessert de plus en plus mécaniquement majoritairement son public de niveau recherche.

Monsieur Mason a demandé des précisions sur la fréquentation de la Bibliothèque de Saint-Quentin-en-Yvelines et sur son ouverture les samedis. Madame Watrin lui répond, qu'avec son millier d'entrées hebdomadaires, nous répondons clairement à un besoin des usagers qui ne peuvent pas forcément venir en semaine (étudiants salariés ou en alternance par exemple).

- Plan de développement des collections et critères de répartition des dépenses

Monsieur Caraco enchaîne sur la présentation du plan de développement des collections réalisé cette année et piloté par le pôle de la politique documentaire. En effet, contrairement à ce qui existe pour la documentation électronique, cet outil nous permet un pilotage et un ajustement très fins des dépenses en matière de monographies par rapport aux usages réels.

Du fait de la pluridisciplinarité de l'université, de l'inflation galopante des coûts des ressources électroniques et de la réduction du budget alloué à la documentation, la DBIST souhaiterait mettre en place des critères objectifs de répartition des dépenses dévolues aux abonnements imprimés et électroniques entre les différentes disciplines :

Exemples de critères :

- Effectifs enseignants-chercheurs et/ou étudiants.
- La documentation est-elle le seul « outil/équipement » pour la recherche ?
- Désabonnement en fonction d'un seuil de coût moyen pour une ressource...

Bien sûr, ces critères doivent être réfléchis collectivement et validés par les instances idoines (a minima par le conseil scientifique).

Madame Watrin explique que des critiques ont été émises par différents responsables de départements/ laboratoires sur le gel de certaines ressources en début d'année budgétaire. Elle précise que ce retard de renouvellement pour certains abonnements résulte de deux choses : la coupure de SIFAC en novembre 2013 ainsi que la décision de prudence pour les dépenses budgétaires en regard du flou régnant au premier trimestre 2014, décision prise de façon collégiale lors du conseil documentaire.

Elle ajoute aussi que dans ce contexte particulier d'arbitrages compliqués, la mise en place de critères objectivement validés permettrait de rassurer la communauté scientifique sur le fait, qu'en tant que service commun et transverse de l'université, la DBIST ne privilégie jamais une discipline par rapport à une autre.

Madame Balmette souligne que ces critères ne peuvent qu'émaner d'une décision politique en fonction des axes de développement de l'université ; en particuliers pour les disciplines de niches représentées par peu d'enseignants-chercheurs.

Monsieur Quélin demande si nous avons reçu des consignes de nos tutelles. Madame Watrin lui précise que nous n'avons pas eu de consignes claires concernant un axe de dépenses privilégié. Nous n'avons pu que constater que le centre financier concernant les ressources électroniques avait été abondé normalement tandis que celui concernant les ouvrages et le prêt en bibliothèques n'était pas pourvu.

Monsieur Laurieux ajoute en prenant Monsieur Quélin à témoin, qu'au conseil d'administration, il n'y a jamais eu de discussions approfondies sur ce thème et ce malgré l'insistance des élus étudiants à vouloir mettre à l'ordre du jour les problèmes concernant les bibliothèques et la documentation. Aucune attention particulière n'a été portée spécifiquement à cette problématique lors de la construction du budget pour l'année 2014.

Monsieur Blanchard ajoute qu'il serait dommage d'en arriver à une situation où l'université ne puisse plus fournir ni les livres dont ont besoin ses étudiants, ni les ressources spécialisées essentielles pour ses chercheurs. Il souligne, en outre, que peu de personnes savent que la DBIST n'achète plus de monographie depuis un an et demi. Enfin, pour lui, cela devrait être inenvisageable que des arbitrages aboutissent à ne pas approvisionner le centre financier sur lequel sont achetées les monographies essentielles aux premiers cycles. Cela prouve une absence de pilotage académique. Les étudiants ne doivent plus être la variable d'ajustement dans le conflit qui oppose chercheurs et éditeurs.

Monsieur Laurieux souhaiterait qu'une cartographie documentaire des ressources accessibles soit réalisée, de façon exhaustive, dans tous les départements/laboratoires et ce quelques soient les accès (CNRS, DBIST) de façon à optimiser l'échange de documentation au sein de l'université.

Monsieur Quelin se demande si une éventuelle mutualisation dans le cadre du Campus Paris-Saclay ne pourrait pas amener une réduction notable du coût de la documentation électronique.

Monsieur Caraco explique que cette piste est à l'étude depuis la mise en place du PRES UniverSud ; d'ailleurs deux ressources (CAIRN et les Techniques de l'Ingénieur) sont actuellement mutualisées et ont généré des poches d'économies. Mais ce sont des ressources françaises ce qui rend la négociation plus aisée. Pour les ressources anglophones, soit la mutualisation n'est pas possible, soit elle n'apporte rien d'un point de vue financier au mieux elle permettra juste un élargissement du périmètre de la documentation accessible. D'une façon générale les éditeurs cherchent à garder leur chiffre d'affaire historique.

- Prêt des périodiques

Monsieur Caraco annonce ensuite la mise en place du prêt des périodiques papiers à partir de septembre 2014. Le tarif des indemnités dues en cas de perte sera prochainement voté au conseil d'administration. Ce prêt est possible car la DBIST n'a pas de mission de conservation.

Tout usager pourra emprunter jusqu'à deux périodiques (fascicule ou reliure) pour une durée maximale de 15 jours.

- Licences nationales

Enfin, Monsieur Caraco a fait un point sur le projet des achats en licences nationales grâce à l'opération ISTEEX (initiative d'excellence en Information scientifique et technique : <http://www.istex.fr/>) dont le détail est accessible via le site suivant : <http://www.licencesnationales.fr/>. Ce sont des achats pluridisciplinaires pérennes donc majoritairement d'archives ou d'encyclopédies.

Monsieur Laurieux se demande si des ebooks sont accessibles via ces ressources. Et, effectivement, les licences nationales permettent l'accès entre autre à la ressource New Pauly Online (encyclopédie de référence en sciences de l'Antiquité, dans sa version anglaise et allemande) ainsi qu'à plus de 7500 titres de livres électroniques Springer publiés jusqu'en 2004. Les universités n'ont donc plus intérêt à acheter des archives.

Comme il n'y a plus de questions diverses, Madame Watrin et Monsieur Caraco remercient les auditeurs présents de leur implication et lèvent la séance.